



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens
 Département de la SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DÉLIBÉRATION N° 03-20260409

**OBJET : INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET
 DES CONSEILLERS DELEGUES**
THÉMATIQUE : 5.6.1 Indemnités des élus

(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)

L'an deux mille VINGT-SIX, le **NEUF AVRIL**, dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Ville de Villers Bretonneux s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno VAQUEZ, Maire.

Membres présents : M. Mmes : Bruno VAQUEZ ; Pascal FINAZ ; Florence FRANCOIS ; Sébastien LECOCQ ; Anne MALARME ; Thierry DEVILLERS ; Blanche DELAUNAY ; Pascal BOUSSOUGANT ; Christophe SAUTIERE ; Cécile PAVIC ; Vanessa PLUMECOCQ ; Sabrina RENARD ; Bruno SEGUIN ; Thiphaine GRIMAUX ; Fabrice GACEL ; Guillaume DEVEAU ; Justine HUMBERT ; Martine RICARD ; Sébastien LEROUX ; Cédric GUILLEMOT ; Karine TALANDIER ; Laëtitia TARDIVEL ; Alexandre DESTALMINIL.

Absent(s) excusé(s) : Mme Marie-Thérèse DELARUE ; M. Léonard FÉLÉA.

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Pascal DENYS. ayant donné procuration à Mme Florence FRANCOIS.
 Mme Delphine LEFEVRE. ayant donné procuration à Mme Anne MALARME.

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 27	- Pour : 19
- Présents : 23	- Contre : 0
- Exprimés : 25	- Abstention : 6
Convocation : 03/04/2026	

Secrétaire de séance : Christophe SAUTIERE

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection du Maire et de 5 adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 20 mars 2026 portant délégation de fonctions aux Adjoints à la date de leur installation, soit le 20 mars 2026,

Vu l'arrêté n°2026A060 du 20 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur **Léonard FÉLÉA** en qualité de conseiller municipal délégué dans le domaine « **Urbanisme** »,

Vu l'arrêté n°2026A61 du 20 mars 2026 portant délégation de fonction à Madame **Cécile PAVIC** en qualité de conseillère municipale déléguée dans le domaine « **Accompagnement des jeunes, insertion et prévention** »,

Vu l'arrêté n°2026A062 du 20 mars 2026 portant délégation de fonction à Madame **Blanche DELAUNAY** en qualité de conseillère municipale déléguée dans le domaine « **Mémoriel** »,

Vu l'arrêté n°2026A063 du 20 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur **Pascal BOUSSOUGANT** en qualité de conseiller municipal délégué dans le domaine « **Social et solidarité** »,

Vu l'arrêté n°2026A064 du 20 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur **Guillaume DEVEAU** en qualité de conseiller municipal délégué dans le domaine « **Comité des fêtes** »,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 4692 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 58,3%,

Considérant que pour une commune de 4 692 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint (et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction) en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 23,32%,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de du Maire et après en avoir délibéré, avec 21 voix pour et 6 abstentions (Martine RICARD ; Sébastien LEROUX ; Cédric GUILLEMOT ; Karine TALANDIER ; Laëtitia TARDIVEL ; Alexandre DESTALMINIL),

Décide, avec effet au 20 mars 2026 (date d'effet de la délégation de fonction) :

-De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués comme suit :

Maire : 57,50% de l'indice 1027

Les adjoints : 23% de l'indice 1027

Les conseillers municipaux délégués : 11,50% de l'indice 1027

-D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal,

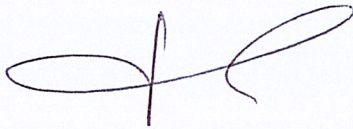
-De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Fait à Villers Bretonneux, 09 avril 2026

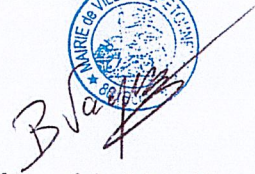
Le Secrétaire de séance,

Christophe SAUTIERE



Le Maire,

Bruno VAQUEZ



**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 14 AVR. 2026
et publication ou notification le 16 AVR. 2026**

Le Maire,

Bruno VAQUEZ



Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES
(Annexé à la délibération N° 03- 20260409)

**Indice des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des
Conseillers délégués**

I-MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Population : 4 692

Indice de référence : 1027

Indice brut 1027 : 4 110,52 €


58,3% de l'indice 1027 : 2 396,43 € (x 1 maire)

23,32% de l'indice 1027 : 958,57 € (x 8 adjoints théoriques) = 7 668,56 €

Soit une enveloppe globale de : 10 064,99 € par mois soit 81,62% de l'indice 1027

II-INDEMNITES ALLOUEES

A-MAIRE :

 Nom du bénéficiaire	INDEMNITE (allouée en % de l'indice 1027) Au 09/04/2026	Montant brut mensuel de l'indice 1027 Au 09/04/2026
Bruno VAQUEZ	57,50%	2 363,55€

B-ADJOINTS AU MAIRE :

Identité des bénéficiaires avec délégation	INDEMNITE (allouée en % de l'indice 1027) Au 09/04/2026	Montant brut mensuel de l'indice 1027 Au 09/04/2026
1er adjoint : Pascal FINAZ	23%	945,42 €
2ème adjoint : Florence FRANCOIS	23%	945,42 €
3ème adjoint : Sébastien LECOCQ	23%	945,42 €
4ème adjoint : Anne MALARME	23%	945,42 €
5ème adjoint : Thierry DEVILLERS	23%	945,42 €

**C-CONSEILLERS MUNICIPAUX
DELGUES**

Identité des bénéficiaires	INDEMNITE (allouée en % de l'indice 1027) Au 09/04/2026	Montant brut mensuel de l'indice 1027 Au 09/04/2026
Blanche DELAUNAY	11,50%	472,71€
Guillaume DEVEAU	11,50%	472,71€
Cécile PAVIC	11,50%	472,71€
Léonard FELEA	11,50%	472,71€
Pascal BOUSSOUGANT	11,50%	472,71€

Total général :

Maire = 2 363,55€

5 adjoints = 4 727,10€

5 conseillers délégués = 2 363,55€

Soit un total de 9 454,20€ par mois (enveloppe globale respectée)

Fait à Villers Bretonneux, le 09 avril 2026

Le Maire,


 Bruno VAQUEZ

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Villers-Bretonneux
Utilisateur : PASTELL villersbretonneux.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	03_20260409
Objet :	03-20260409 Indemnités de fonctions du maire, des adjoints et conseillers délégués
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.6.1 - indemnités aux élus
Identifiant unique :	080-218007508-20260409-03_20260409-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-218007508-20260409-03_20260409-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 03_20260409 Indemnit__s de fonctions du maire_ des adjoints et conseillers d__l__gu__s.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20260409-03_20260409-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	663.6 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 04_20260409 Tableau des effectifs au 01.04.2026.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20260409-03_20260409-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	722.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	14 avril 2026 à 08h51min38s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	14 avril 2026 à 11h07min04s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Claude
En attente de transmission	14 avril 2026 à 11h07min06s	Accepté par le TdT : validation OK

Transmis
Acquittement reçu

14 avril 2026 à 11h07min10s
14 avril 2026 à 11h07min37s

Transmis au MI
Reçu par le MI le 2026-04-14